

EDITO

par Philippe Pelletier,
Président du Directoire
d'Habitat et Humanisme



Louer solidaire, c'est apporter sa pierre à la cohésion de notre société

Et si le parc locatif privé, pour l'essentiel situé en ville, devenait le creuset privilégié de la diversité sociale, permettant aux ménages à faibles ressources de partager l'espace de vie des ménages plus fortunés ?

L'enjeu est bien connu : recréer du vivre-ensemble en cœur de ville, permettre aux enfants de non diplômés, ainsi logés dans des quartiers plus favorisés, de fréquenter la même école que les enfants de parents diplômés et ainsi de monter dans l'ascenseur social, bref une société de la rencontre et de l'échange, ce que nos villes étaient il n'y a pas si longtemps.

Un alignement de planètes, qui se profile à un proche horizon, permet de penser que le défi est à notre portée :

- d'abord un statut fiscal renforcé va accompagner les bailleurs qui décideront de louer en dessous du loyer de marché, et plus l'effort sera caractérisé, plus la réduction d'impôt sera là ;
- ensuite une sécurisation du bailleur à travers la garantie Visale et l'engagement de Habitat et Humanisme d'accompagner dans la durée les locataires et ainsi de contribuer au déroulé paisible de la location ;
- mais encore l'appui que nous allons proposer aux bailleurs pour réaliser les actions de mise aux normes de décence des logements, en particulier sur le plan énergétique : la loi vient de décider que dans les quinze ans qui viennent, les logements énergivores ne pourront plus être loués, c'est l'occasion de s'atteler au sujet sans tarder et de transformer la qualité du parc en location. Et on peut espérer que les aides à la rénovation de ces logements vont inspirer tous ces propriétaires qui laissent vacants trop de logements qu'on estime à trois millions, 10% des résidences principales...

À chacune et chacun de nous de convaincre ces propriétaires désemparés que c'est le moment de nous confier leur logement, de le rénover et de le louer solidaire : sur toute la France, nous accompagnons déjà ainsi les occupants de 5 000 de ces logements, et nous savons que nous pouvons faire mieux.

Quand le social rencontre l'environnement au sein du logement d'insertion

L'accès au logement d'insertion est en pleine mutation, quatre ans après le lancement le 11 septembre 2017 de la stratégie nationale pour le Logement d'abord qui permet un accès plus direct au logement pour des personnes et familles en difficulté et disposant de faibles ressources. Cette stratégie rompt avec le traditionnel modèle de parcours en "escalier" dans des structures d'hébergement temporaire, avant de pouvoir accéder à un logement pérenne.

Le périmètre du logement d'insertion évolue aussi, avec la pleine intégration de l'urgence écologique et sa nécessaire cohabitation avec l'urgence sociale.

Le dispositif Propriétaires et Solidaires proposé par Habitat et Humanisme nourrit une offre de logements à destination des ménages en difficulté qui répond à ces exigences.



ÉCLAIRAGE

Intervention d'EMMANUELLE WARGON, Ministre du logement, lors de la table ronde : "Le logement (très) social peut-il être éco-responsable ?", organisée par H&H Ile-de-France, le 11 septembre 2020.



Pour une politique de logement éco-responsable

"Dans un monde du logement très réglementé et fortement structuré par des impératifs techniques et des objectifs économiques, se pose, de façon cruciale, la question de notre responsabilité environnementale.

La période de confinement due à la COVID 19 et ses conséquences économiques et sociales nous rappellent chaque jour l'impératif de changement auquel nous sommes confrontés.

Mais comment concilier l'urgence d'un logement accessible aux plus précaires avec des objectifs écologiques ambitieux ?

Nous devons repenser des manières d'habiter qui tiennent compte des besoins des plus fragiles en termes de confort, de mobilité et de lien social tout en respectant le territoire et l'environnement.

Avoir une politique de logement écoresponsable, c'est construire un logement le plus citoyen possible en évitant de consommer trop de ressources matérielles et énergétiques.

Mon passage de secrétaire d'Etat à la transition écologique à ministre en charge du logement au sein du ministère de la transition écologique illustre l'ambition qui est la nôtre de nous confronter aux enjeux écologiques pour nous permettre d'innover et d'internaliser les contraintes liées à la production de logements durables.

Je porte donc en priorité **le projet de rénovation thermique** dans une politique d'amélioration du parc existant. Mais on a aussi besoin **de construire, sans trop d'étalement urbain**, sans consommer trop de terres naturelles...

Très concrètement, cela veut dire construire là où cela a déjà été artificialisé ou urbanisé - la reconstruction de la ville sur la ville - mais aussi, par notre plan de relance, investir 300 millions d'euros dans les friches, pour faire le tour de table et boucler les opérations qui ne se bouclaient pas parce que c'était plus cher de construire sur une friche que sur un terrain agricole.

Mais nous devons aussi planifier des programmes de reconstruction et de réhabilitation, de recherche de logements vacants, de transformation de bureaux en logements...

Une politique plus exigeante en termes environnementaux peut être compatible avec une politique sociale du logement dans la mesure où l'on est en capacité de proposer des modèles de logements, en accession ou en location, qui soient vertueux et à des prix de construction abordables.

En investissant publiquement pour aider les maires à densifier ou à utiliser des friches, notre objectif est d'équilibrer les modèles de construction pour que le prix final payé par le consommateur sous forme de loyer ou de prix d'achat reste modéré.

On est ainsi en capacité d'inventer un modèle d'urbanisme de demain qui ne soit pas forcément plus couteux que l'urbanisme d'étalement tout en prenant en compte les coûts induits de voiture ou un accès aux services compliqué.

Et puis il y a une dimension qui n'est pas financière qui, pour nous, et bien sûr, pour Habitat et Humanisme, est très importante, c'est le lien social et notre capacité à proposer des logements mixtes.

Dans les expériences d'habitat intergénérationnel, la durabilité s'exprime aussi dans le maintien à domicile, dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées et parfois des jeunes.

Habitat et Humanisme innove sur nombre de ces segments, y compris avec des expériences qui sont intermédiaires entre l'hébergement et le logement, entre l'accession et le locatif, des modèles moins "carrés" que les modèles d'aujourd'hui et qui répondent de façon ciblée aux besoins. C'est cela qu'il nous faut démultiplier pour décanter progressivement la manière d'habiter le logement et la manière d'habiter demain ensemble.

Les logements très sociaux peuvent être écologiques et les logements écologiques peuvent et doivent intégrer la question du lien social. C'est vraiment durable à double sens...

LE PLAN LOGEMENT D'ABORD CHIFFRES CLEF



280 000

PERSONNES SANS DOMICILE
ONT ACCÉDÉ AU LOGEMENT

ENTRE 2018 ET FIN JUIN 2021 DANS LE CADRE
DU PLAN LOGEMENT D'ABORD

79 000

ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX
POUR PLUS DE 174 000 PERSONNES SANS
DOMICILE ENTRE 2018 ET FIN JUIN 2021

28 400

PLACES NOUVELLES CRÉÉES DANS LE PARC
PRIVÉ EN INTERMÉDIATION LOCATIVE
DEPUIS DÉBUT 2018

5 200

PLACES NOUVELLES CRÉÉES EN PENSIONS
DE FAMILLE DEPUIS DÉBUT 2017
ET PLUSIEURS MILLIERS EN COURS
DE CONSTRUCTION



Propriétaires et Solidaires, un dispositif gagnant-gagnant

Le Mouvement Habitat et Humanisme agit en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté depuis plus de 35 ans. Il propose notamment aux propriétaires privés et aux institutionnels une solution originale pour la location et la gestion de leurs biens immobiliers : le dispositif "Propriétaires et Solidaires", une offre privilégiée, sécurisante, clé en mains... et solidaire !

Quelle est selon vous, la problématique des propriétaires bailleurs aujourd'hui ? Qui sont-ils ?

Ce sont des particuliers ou des personnes morales, SCI, congrégations religieuses, investisseurs institutionnels... Pour beaucoup d'entre eux, louer leur bien immobilier paraît compliqué et peut générer de l'appréhension. Certains ont vécu une mauvaise expérience et préfèrent le laisser vacant alors que dans le même temps, beaucoup de ménages modestes peinent à se loger et sont condamnés à vivre dans des logements précaires, mal adaptés, voire insalubres...

Dans ce contexte, que propose Habitat et Humanisme ?

Nous proposons aux propriétaires de nous confier leur bien à louer, via notre dispositif "Propriétaires et Solidaires". Il offre une réelle sécurisation locative et une vraie tranquillité de gestion, une fiscalité avantageuse et des aides à la rénovation - sous certaines conditions -, ainsi que la satisfaction d'agir contre le mal-logement !

Quels sont les dispositifs proposés ? et selon quels critères de choix ?

Trois axes sont privilégiés :

Vous recherchez une sécurisation locative et la valorisation de votre patrimoine :

✓ **Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier qui demande peu ou pas de travaux :**

- vous pouvez signer un mandat de gestion auprès d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) intégrée ou partenaire d'Habitat et Humanisme ou confier votre bien à Habitat et Humanisme qui porte le bail dans le cadre de la location/sous-location,
- vous pouvez bénéficier d'une garantie de loyers, dégradations et vacance locative, selon le dispositif locatif.

✓ **Votre bien immobilier nécessite des rénovations lourdes :** vous pouvez le confier à Habitat et Humanisme dans le cadre d'un **bail à réhabilitation**.

• **En cas de rénovation :** vous pouvez bénéficier de **subventions voire de primes** - sous certaines conditions - (ANAH, Collectivités Territoriales...)

✓ **Vous possédez un terrain constructible :** vous pouvez confier la réalisation de votre projet à Habitat et Humanisme dans le cadre d'un **bail à construction**.



Vous recherchez un avantage fiscal : vous souhaitez sortir votre bien immobilier de l'assiette de calcul de l'IFI : vous pouvez procéder à un **démembrement de propriété** au bénéfice d'Habitat et Humanisme via une **cession ou une donation temporaire d'usufruit**.

Vous souhaitez réaliser un investissement immobilier : Habitat et Humanisme peut vous accompagner dans l'acquisition d'un bien immobilier de façon personnalisée, et en assurer ensuite la mise en location, en confiant la gestion à une AIVS intégrée ou partenaire. C'est un véritable ancrage dans une démarche d'Investissement Immobilier Socialement Responsable.

Quels sont les avantages pour le propriétaire bailleur ?

C'est un dispositif "gagnant/gagnant". En contrepartie d'un loyer modéré inférieur au loyer du marché, le propriétaire bailleur bénéficiera :

- **d'une réelle tranquillité d'esprit :** garantie sur les risques locatifs selon le dispositif, recherche de locataire et gestion de son logement (états des lieux, encaissement des loyers, aides administratives), accompagnement de proximité des locataires ...
- **d'une fiscalité avantageuse :** abattement fiscal sur les revenus fonciers pouvant atteindre 85 %.*

L'éligibilité à la défiscalisation, **soumise à une éco-conditionnalité, est corrélée à une bonne qualité énergétique du logement**, à la fois pour préserver le reste à vivre de nos locataires, et pour s'inscrire durablement dans les enjeux de la transition écologique.

Comment sont choisis les locataires ?

Habitat et Humanisme participe activement au choix du locataire, qui doit être éligible au logement social. Nous recevons les candidats en amont et définissons un projet d'insertion et d'accompagnement. Par la suite, nos bénévoles veillent à une bonne appropriation du logement et une occupation sereine, ainsi qu'à l'insertion de la famille.

*cet abattement sur les revenus fonciers est susceptible d'évoluer en 2022, en réduction d'impôt proportionnelle à la réduction de loyer consentie par les propriétaires.

TÉMOIGNAGE

ANNE-LISE QUATORZE, Propriétaire solidaire à Toulouse.



"Après 15 années passées à Paris où j'avais entendu parler du **dispositif Propriétaires et Solidaires** par des voisins, c'est à Toulouse où j'ai emménagé en 2016 que j'ai finalement pris la décision de m'engager.

Un premier projet pour un budget de 150 000 euros m'a permis d'acquérir un 40 m² en 2019 et un deuxième, un T3 de 50 m² pour un budget de 200 000 euros, est en cours de validation.

Une première rencontre, avec des bénévoles chez Habitat et Humanisme, m'a permis d'en comprendre le fonctionnement : recherche d'un appartement avec une agence immobilière, signature d'un bail avec l'association qui devient locataire et mon seul interlocuteur.

L'appartement doit répondre à un certain nombre d'exigences en termes de mixité sociale, proximité des transports en commun, des écoles et des commerces, charges raisonnables... En général un T2 ou un T3 de 40 à 70 m².

Et doit être validé par l'ANAH (l'Agence Nationale de l'Habitat) en termes de niveau de loyer et de qualité énergétique du logement, pour avoir le droit à une déduction fiscale de 85% sur les revenus locatifs en contrepartie d'un engagement de 6 ans.

L'accompagnement d'Habitat et Humanisme dans tout ce processus a été très facilitant avec des salariés ou des bénévoles qui prennent le relais quand des difficultés se présentent, dans la gestion de la location au quotidien ou pour la régularisation des charges annuelles par exemple, on est bien entourés.

Car il faut parfois faire preuve d'une certaine souplesse vis-à-vis des locataires qui doivent s'intégrer dans une co-propriété dont ils ne connaissent pas nécessairement les us et coutumes. C'est bien là que le mot Solidarité prend son sens, que la notion de solidarité doit être assumée.

Mes enfants sont très fiers de ma démarche et envisagent eux-mêmes ce type de mise en location qui a du sens.

Voilà, j'ai donc à cœur d'inciter d'autres personnes à utiliser leurs ressources pour mettre à disposition des logements plutôt qu'à investir dans du locatif dont l'objectif unique est une rentabilité financière.

Cela fait sens par rapport à mes valeurs et mon histoire personnelle et j'espère que cela fera écho chez d'autres personnes."

REPÈRES

FRANCOIS XAVIER SÆUR, Fondateur du Cabinet en Gestion de Patrimoine TERRAE PATRIMOINE.



Faire rimer Gestion de Patrimoine et Impact Social, Solidarité

Un conseiller en gestion de patrimoine guide ses clients dans le vaste domaine de la gestion financière et de l'investissement immobilier en prenant en compte les implications juridiques, civiles, fiscales. Pour cela, la première boussole que le cabinet en gestion de patrimoine doit suivre sont les objectifs du client et certains ont des objectifs philanthropiques clairs : ils veulent laisser une empreinte positive sur la société.

Il existe alors diverses solutions qui correspondent à de multiples niveaux d'implication : **des investissements par le biais de l'économie sociale et solidaire, et/ou la finance responsable, ou des actions plus directes, avec un degré d'implication variable, dans des projets philanthropiques...** Le champ des possibles est large et nécessite en amont et dans son suivi, un accompagnement personnel et sur-mesure par un professionnel spécialisé.

En quoi cette offre Propriétaires et Solidaires peut-elle faire l'objet d'un conseil avisé de votre part ?

Un bon patrimoine, d'un point de vue investisseur, est un patrimoine diversifié constitué d'immobilier et de financier. Cette diversification permet de multiplier les moteurs de performance tout en limitant l'exposition du patrimoine aux cycles financiers et immobiliers qui ne sont pas nécessairement corrélés.

L'immobilier peut être mis au service d'un objectif solidaire à condition de s'entourer des bons professionnels. Habitat et Humanisme en fait partie grâce à son expérience, sa taille et son sérieux qui sont des gages de qualité pour un investisseur, souvent empli de bonnes intentions, mais qui a toujours besoin d'être rassuré et accompagné le plus possible dans sa démarche comme dans tout investissement immobilier.

Au-delà de cet aspect solidaire, le **dispositif Propriétaires et Solidaires** implique de potentiels avantages fiscaux sur l'IFI, ou les revenus fonciers – après une étude patrimoniale approfondie, ce dispositif peut naturellement entrer dans le patrimoine des clients qui souhaitent donner du sens à leurs investissements.

Au-delà de la question de l'investissement, la Gestion de Patrimoine a-t-elle quelque chose à apporter à celles et ceux qui souhaitent développer une action philanthropique au côté d'une association comme Habitat et Humanisme ?

La gestion de patrimoine permet à l'investisseur de prendre du recul sur son patrimoine et ses objectifs afin d'intégrer véritablement la philanthropie comme une stratégie patrimoniale cohérente.

De plus, un conseiller doit suivre de près les fournisseurs de solutions d'investissement, comme Habitat et Humanisme, avec lesquels il travaille. Il s'assure de leur sérieux, de la pérennité des solutions et de leur adéquation avec les objectifs de l'investisseur. Il permet donc de trier le bon grain de l'ivraie.

La gestion de patrimoine c'est enfin pouvoir aborder, accompagner la transmission à sa famille, une cause, des proches. Il peut s'agir d'une démarche familiale, d'une démarche d'un chef d'entreprise à l'aube d'une cession importante et qui souhaite rendre à la société, un peu de ce qu'elle lui a donné.

Plus couramment, il peut s'agir de gratifier ses proches et une association simultanément en diminuant la pression fiscale successorale. Ce ne sont que quelques exemples d'une gestion de patrimoine proche d'aspirations solidaires de ses clients.



EN PRATIQUE

CHRISTELLE PARNEIX, Directrice générale d'Habitat et Humanisme Ile-de-France.



Un partenariat de location solidaire à Paris

Dans le cadre du dispositif "Propriétaires et Solidaires", des institutionnels s'engagent aussi auprès d'Habitat et Humanisme. BNP Paribas Cardif et Habitat et Humanisme lancent un partenariat inédit de location solidaire à Paris.

Habitat et Humanisme Ile-de-France et BNP Paribas Cardif ont signé un accord visant à mettre à disposition 32 logements du parc immobilier de l'assureur situés dans Paris, pour une durée de 6 ans, afin d'y loger des personnes en difficulté. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'initiative "Louez solidaire et sans risque®" qui vise à mobiliser le parc privé de logements à des fins d'intermédiation locative.

BNP Paribas Cardif a répondu à l'appel d'Habitat et Humanisme Ile-de-France, en tant qu'opérateur du dispositif "Louez Solidaire et sans risque®" pour la Ville de Paris qui recherchait activement des logements pour héberger des parisiens disposant de faibles ressources, en offrant différentes garanties (paiement du loyer et des charges, remise en état du bien en cas de dégradation et gestion locative par un organisme agréé).

Les logements mobilisés par BNP Paribas Cardif sont loués par Habitat et Humanisme Ile-de-France pour une durée de 6 ans. Dans le cadre de la mise en œuvre de son activité d'intermédiation locative et d'accompagnement social, l'association attribue ces logements à des ménages en difficulté, pour une durée temporaire, en vue de leur retour vers un hébergement pérenne.

Un engagement fort et un accompagnement au quotidien

Habitat et Humanisme Ile-de-France s'engage à ce que les loyers soient conformes au plafond des loyers intermédiaires fixé par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et le dispositif "Louez solidaire et sans risque®" de la Ville de Paris.

Par ailleurs, durant toute la durée du bail, Habitat et Humanisme assure un accompagnement sur mesure pour chaque locataire, avec l'appui de professionnels et de bénévoles. Il s'agit d'aider chacun dans son insertion sociale et dans la recherche d'une solution de logement pérenne.

Les premiers occupants ont emménagé début mai. Ils sont accompagnés par Solidarité Habitat, l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) d'Habitat et Humanisme Ile-de-France. Cette dernière pratique une gestion locative adaptée dont l'objectif est de garantir le respect des droits et devoirs du locataire et du propriétaire (garantie de la bonne gestion du logement et sécurisation du risque locatif), ce qui la distingue d'une agence immobilière classique. Elle intervient pour pallier tout problème lié au logement (démarches administratives, difficultés de paiement...), et en cas de complications (de voisinage, techniques, financières).

Pour Habitat et Humanisme, acteur de la ville inclusive ouverte à tous, cette opération consolide son engagement à proposer des logements de qualité dans des zones où l'immobilier est tendu avec des prix élevés.

Pour les assurés de BNP Paribas Cardif, cette opération donne du sens à leurs placements tout en leur assurant une sécurité grâce à un partenariat avec un acteur reconnu du logement social.

" Il nous appartient de gérer l'épargne de nos assurés en donnant du sens à leurs placements. Pour cela, nous investissons dans des projets très concrets tels que les logements intermédiaires, qui permettent de se loger à des prix abordables. Nous sommes fiers de ce partenariat avec Habitat et Humanisme et de prendre part, une nouvelle fois, à une initiative qui a un impact positif direct sur la société ", déclare Nathalie Robin, directrice immobilier de BNP Paribas Cardif.



Comment réussir à mettre en œuvre la transition écologique et énergétique dans l'habitat de demain ?

Pouvez-vous nous présenter l'ANAH en quelques lignes et ses principales missions ?

L'ANAH est l'opérateur de l'Etat chargé de l'amélioration du parc de logements privés existants. L'ANAH encourage ainsi les travaux de rénovation des logements en accordant des aides financières aux propriétaires, qu'ils soient occupants, bailleurs ou en copropriété.

Elle finance également des travaux de réhabilitation de logements indignes ou insalubres, d'adaptation à la perte d'autonomie, de rénovation de centres d'hébergement. Pour ce faire, l'Agence est le partenaire des collectivités territoriales dans le cadre de leur politique locale de l'habitat en leur permettant d'intégrer les problématiques d'habitat privé dans leur programme.

En termes de rénovation énergétique des logements, quelles sont les principales dispositions réglementaires en vigueur et celles en discussion actuellement ?

La création de **MaPrimeRénov'**, en 2020, a été une évolution des aides à la rénovation énergétique. Il s'agit d'une aide directe versée au propriétaire à l'issue de ses travaux, une aide simple qui se demande en ligne en quelques clics, et une aide juste, qui s'adapte aux revenus et aux travaux les plus efficaces.

La loi Climat et Résilience, adoptée cet été, **met en place une interdiction progressive de location des passoires thermiques**, et crée le rôle d'accompagnateur pour les rénovations énergétiques. Enfin, des évolutions sont en cours pour améliorer l'information aux ménages avec le déploiement du réseau FAIRE mais aussi la refonte du diagnostic de performance énergétique, etc.

Quel est l'intérêt pour un propriétaire-bailleur d'engager des travaux de rénovation qui peuvent s'avérer lourds et onéreux ?

La location de logements énergivores, étiquettes E, F et G va être progressivement interdite d'ici 2034. Il faut donc accompagner les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux. Par ailleurs, la rénovation énergétique permet de valoriser son patrimoine et de faciliter la recherche de locataire.

Comment l'ANAH peut-elle accompagner les propriétaires bailleurs, à la fois dans la mobilisation des aides pour travaux et dans le suivi des travaux ?

L'ANAH aide les propriétaires à financer leurs travaux. Avec MaPrimeRénov', le propriétaire bénéficie d'une aide adaptée à son projet, d'autant plus importante si ses ressources sont modestes. Avec Habiter Mieux, le propriétaire peut bénéficier d'aides financières et fiscales conséquentes, à condition de réaliser une rénovation ambitieuse (baisse de 35% de la consommation énergétique) et de pratiquer un loyer abordable.

De plus l'ANAH peut contribuer au financement d'un accompagnateur pour la réalisation des travaux. Celui-ci conseille sur l'ensemble du projet du diagnostic à la réalisation des travaux en passant par la mobilisation des aides financières et le montage des dossiers de subvention.

Votre conclusion sur cette thématique

La rénovation énergétique du parc de logements est une nécessité environnementale et sociale pour réduire la précarité énergétique. De nombreuses aides et dispositifs existent. S'informer auprès d'un conseiller FAIRE (faire.gouv.fr) est la première étape pour mener à bien son projet de rénovation.

Le plan Logement d'abord

Présenté le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018- 2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile.

Il répond aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires. Cette nouvelle stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence, s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Les 5 priorités du Logement d'abord :

1 ✓ Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées

- Porter l'objectif de production de 40 000 logements très sociaux par an soit 200 000 logements d'ici 2022.
- Ouvrir sur 5 ans 10 000 places en pensions de famille pour les personnes isolées en situation d'exclusion.
- Créer 40 000 places supplémentaires sur 5 ans principalement dans le parc locatif privé, via les dispositifs d'intermédiation locative.

2 ✓ Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées

- Augmenter la fluidité entre les dispositifs d'hébergement et le logement en mobilisant 2 700 logements supplémentaires en faveur des ménages hébergés en 2019 par rapport à 2018 (+20%).

3 ✓ Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement

4 ✓ Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle

5 ✓ Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

- Territorialiser la politique pour l'adapter aux enjeux de chaque contexte local : les territoires de mise en œuvre accélérée du plan.



INVESTIR POUR Agir

LA LETTRE DES INVESTISSEURS PHILANTHROPIQUES
SPÉCIAL LOCATION SOLIDAIRE
DÉCEMBRE 2021 / N°13

est édité par



Directeur de la publication :
Bernard Devert

Rédactrice en chef :
Nathalie Monnoyeur

Comité de rédaction :
Marie Savereux, Lydie Crepet,
Sylvie Eschallier, Carole Poméon,
Xavier Colomer, Philippe Pelletier

Maquette et création :
www.onna-noko.com

Crédits photos :
Christophe Pouget : Shutterstock

Date de publication :
Décembre 2021

ISSN 2416-9919

NOUS CONTACTER

Lydie Crépet, Responsable du développement des ressources
l.crepet@habitat-humanisme.org

69 chemin de Vassieux - 69647 Caluire et Cuire Cedex
Tél. 04 72 27 42 58 - contact@habitat-humanisme.org

Retrouvez-nous sur :



www.habitat-humanisme.org